



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire tenue à la salle des Comités, de la Maison du citoyen, le mercredi 21 mars 2012, à 17 h 30.

PRÉSENCES : Membres

M. Stéphane Lauzon, conseiller, district du Lac-Beauchamp
M^{me} Mireille Apollon, conseillère, district de l'Orée-du-Parc
M. Gilbert Jolin, membre citoyen
M. Jean-Guy Landriault, citoyen
M. Carl Cléments, Québec en forme
M^{me} Chantal Patrice, Commissions scolaires
M. Jean-Marc Purenne, Loisir sport Outaouais
M. L.-Pierre Cousineau, TCARO

Ressources internes

M. Roger Archambault, directeur, Service des loisirs, des sports et du développement des communautés
M. Yess Gacem, directeur adjoint, Service des loisirs, des sports et du développement des communautés
M. Gilles Desjardins, chef, Division parcs et infrastructures récréatives, Service des loisirs, des sports et du développement des communautés
M^{me} Marie-Hélène St-Onge, chef, Division sport et activité physique, Service des loisirs, des sports et du développement des communautés
M. Jean-Marc Lacroix, responsable des programmes aquatiques, Service des loisirs, des sports et du développement des communautés
M. Joël Bergevin, responsable sports et événements, Service des loisirs, des sports et du développement des communautés
M^{me} Caroline Séguin, responsable – loisirs, centre de services de Hull

Secrétaire

Mona Gravel

ABSENCES

MOTIVÉES : M. Joseph De Sylva, président et conseiller, district du Versant
M. Michel Roy, membre citoyen

DISTRIBUTION : Aux membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, aux personnes ressources, aux membres du conseil municipal et au greffier.

M. Stéphane Lauzon assurera la présidence de cette rencontre en l'absence de M. De Sylva.

1. OUVERTURE

M. Lauzon souhaite la bienvenue à tous et M^{me} Apollon propose l'ouverture de la rencontre à 17 h 45.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Une correction est apportée à l'ordre du jour pour les points 5, 8 et 11, le type de décision est changé de « recommandation » à « information ».

CL SVC-2012-05

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Gilbert Jolin
Appuyé par Chantal Patrice

D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JANVIER 2012

CL SVC-2012-06

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 JANVIER 2012

Il est proposé par Gilbert Jolin
Appuyé par Jean-Guy Landriault

D'adopter le procès-verbal de la séance du 18 janvier 2012.

Adoptée.

3.1 TABLEAU DES SUIVIS

Le tableau est déposé pour information.

4. ÉQUIPE SEMI-PROFESSIONNELLE

M. Gacem effectue une mise à jour des derniers développements de ce dossier.

5. STRATÉGIE AFIN D'AUGMENTER L'OFFRE AQUATIQUE

M. Gacem souligne que des éléments de réflexion ont été soulevés par l'équipe de M^{me} St-Onge ainsi de M. Lacroix afin de faire avancer le dossier, dont entre autres la problématique reliée à la liste d'attente pour l'offre aquatique. L'équipe s'invertoit à fond afin de trouver des solutions pour réduire cette liste et répondre aux besoins de la population. La demande ne fait que croître et parallèlement le Service augmente l'offre, mais le tout ne suit pas la demande de la population.

M^{me} St-Onge nous présente M. Jean-Marc Lacroix, responsable de la section aquatique, soit des opérations et de la programmation.

M. Lacroix souligne les objectifs de la présentation, soit le portrait de l'offre de services en cours de natation, de démontrer les défis de recrutements de moniteurs et de présenter les pistes de solutions envisagées.

M. Lacroix fait le portrait global de l'aquatique, il souligne également qu'il y a plus de 300 employés occasionnels dans les cinq secteurs de la ville de Gatineau (surveillants-sauveteurs, moniteurs en natation et moniteur de sauvetage). Il fait également le portrait des cours de natation offerts pour les années 2009 à 2011, le portrait des cours de natation des inscriptions préscolaires et scolaires. Il souligne également les différents enjeux, les problématiques identifiées, ainsi que les solutions entamées. Il souligne les points ciblés pour l'année 2012 et des solutions envisagées. Il démontre également des comparables relativement à la tarification avec différentes municipalités au Québec.

Suite aux explications de M. Lacroix, ce dernier répond aux interrogations des membres.

M. Lauzon remercie M^{me} St-Onge et M. Lacroix pour les informations.

6. CLUB GYM-ACTION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

M^{me} Marie-Hélène St-Onge nous informe que l'organisme Gym-Action a déposé une lettre à la Ville de Gatineau relativement à une demande d'aide financière.

M. Joël Bergevin nous fait le portrait de la situation du club, il souligne les différents enjeux et la recommandation proposée.

Suite à la discussion, les membres s'accordent avec la recommandation.

CL SVC-2012-07

RECOMMANDATION - CLUB GYM-ACTION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de recommander de ne pas accorder d'aide financière supplémentaire de 15 000 \$ à Gym-Action pour éponger le déficit d'opération avant la fermeture du club.

Adopté à l'unanimité.

7. DÉCLARATION DE QUÉBEC

M. Gacem nous donne les explications et souligne que l'objectif est de faire adhérer la Ville de Gatineau à la Déclaration de Québec 2008 pour appuyer le mouvement qui proclame le caractère public et l'importance du loisir dans le développement des communautés.

Il nous présente également la mise en contexte, il précise également que la Ville de Gatineau s'est dotée d'une Politique des loisirs, du sport et du plein air, que la Ville est également un « leader » dans le développement du loisir, du sport et du plein air et qu'elle fait preuve d'innovation. L'Association québécoise du loisir municipal encourage également les municipalités à appuyer cette déclaration. D'ailleurs, plusieurs municipalités au Québec ont emboité le pas.

Suite à la présentation, M^{me} Apollon suggère une correction. M. Gacem en prend bonne note.

CL SVC-2012-08

APPUI À LA DÉCLARATION DE QUÉBEC

**Il est proposé par Jean-Marc Purenne
Appuyé par Mireille Apollon**

QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire appuie et recommande au conseil :

D'adopter cette déclaration et de supporter le mouvement d'appui à la Déclaration du Québec 2008.

De considérer que le loisir public a des effets sociaux, culturels et économiques importants et constitue une contribution déterminante à la société.

De partager et d'appuyer les affirmations de la Déclaration du Québec, adoptée le 10 octobre 2008, à Québec, à l'issue du 10e congrès de l'organisation mondiale du loisir.

En ce sens, que la Ville de Gatineau reconnaisse et s'approprie le contenu de la Déclaration dont ses articles se définissant comme suit :

Article 1 : Que le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel.

Article 2 : Que le loisir contribue au développement du capital social des communautés.

Article 3 : Que le loisir offre un environnement propice à l'apprentissage et l'expérimentation de la participation publique, cœur de la vie démocratique.

Adoptée.

8. CABANE EN BOIS ROND

M. Desjardins nous informe d'un mandat du conseil municipal au Service concernant des impacts sur l'acquisition, la gestion et le soutien financier de la Cabane en bois rond, dans le but d'assurer un soutien équitable aux organismes pour aînés dans le secteur de Hull.

Il mentionne les organismes qui composent la Cabane en bois rond ainsi que des collaborateurs principaux et les organismes locataires. M. Desjardins trace le portrait depuis 1975 jusqu'en 2011.

Pour ce qui a trait à l'évaluation de l'état du bâtiment, M. Desjardins fait part des réparations à apporter à l'édifice, du soutien de la Ville pour l'usage de la Cabane, et également le soutien financier.

M. Desjardins souligne qu'une présentation sera faite aux membres du comité plénier au mois d'avril.

Suite à la discussion, quelques commentaires sont pris en note par M. Desjardins.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS ET CITOYENNES

Aucune personne ne s'est présentée.

10. POSTES À COMBLER - CANDIDATURES

M. Archambault souligne que suite au départ de membres à la Commission des loisirs, un avis public a été lancé dans les journaux locaux afin de combler les postes vacants.

MM. De Sylva, Gacem et Archambault se sont rencontrés par la suite afin d'étudier les demandes reçues. Suite à l'analyse, deux personnes ont été retenues. Un projet de résolution sera présenté au conseil municipal concernant la nomination de ces personnes. M. Archambault fait le portrait des candidats retenus.

Le Service fera également parvenir une lettre aux candidats non retenus.

CL SVC-2012-09

NOMINATION - MEMBRES DE LA COMMISSION DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE suite au départ de membres à la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, il devient important de combler les postes laissés vacants pour le bon fonctionnement de la Commission;

**IL EST PROPOSÉ PAR GILBERT JOLIN
APPUYÉ PAR MIREILLE APOLLON**

QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire approuve et recommande au conseil municipal la nomination de M^{me} Élodie Brault et M. Pierre Legros à titre de membres citoyens au sein de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire.

Adoptée.

11. PLAN DIRECTEUR DES PARCS ET DES INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

M. Desjardins souligne que ce dossier a fait quelques présentations à la Commission, mais qu'il est à faire les dernières mises à jour du document et le tout sera présenté au comité plénier sous peu au mois d'avril.

Il souligne les avantages d'un plan actualisé en 2012 et de regrouper l'ensemble des infrastructures récréatives, sportives et communautaires. Il souligne également tout le fonctionnement et que le plan quadriennal est un outil d'investissement pour réaliser des projets en lien avec ce plan et à la base à nos citoyens, organismes et élus.

Il fait rapport des soirées de consultations, et suite à ces soirées, il souligne les constats et enjeux des différentes activités traités ainsi des visions de développement d'activités, dont entre autres des arénas et curling, des piscines et plages, des gymnases et palestres, des centres communautaires de loisir, des équipements de plein air, des jardins communautaires et collectifs, des parcs, espaces verts et équipement spécialisé.

M. Gacem tient également à féliciter M. Desjardins et son équipe pour le travail colossal dans ce dossier depuis plus de deux ans afin de mettre le tout à jour.

M. Lauzon souligne également sa présence à ces soirées et l'enthousiasme du personnel du Service présent aux différents kiosques d'information et de toute l'organisation de ces deux soirées. Il félicite également M. Desjardins.

12. ÉTUDE DES INFRASTRUCTURES

M. Archambault souligne qu'une étude sera entreprise sous peu. Suite à mandat donné, le Service fera la tournée de ses infrastructures sur son territoire dans le but d'en maintenir les acquis et trouver des solutions de remplacement lorsque nécessaire. Nous aurons ainsi le portrait réel. Trois volets seront traités : volet 1 : arénas, volet 2 : piscines, volet 3 : centres communautaires.

Le tout se fera sur une période de deux ans, c'est-à-dire faire le tour des infrastructures, faire l'analyse et dresser un modèle de prévention d'intervention au niveau des acquis. Nous aurons un portrait très compréhensif de ce qui se développe, de ce qui s'est développé et aussi, voir de quelle façon le tout doit être maintenu.

13. CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Une mise à jour du dossier est faite par M. Archambault. Ce dernier précise la formation de trois comités : événements, négociations et stationnement.

Les 1^{er} et 2 février dernier, des rencontres ont eu lieu entre les différents services municipaux afin de dessiner les actions à entreprendre à court terme. Pour assurer le cheminement de ce dossier, le Service a reçu une série d'actions à entreprendre et a nommé un chargé de projet au Service. M. Gilles St-Louis assurera le cheminement de tous les comités qui doivent se concerter dans le but de déposer un appel d'offres final.

M. Archambault confirme que le tout progresse très bien et que les échéanciers sont très serrés.

Un projet clé en main est visé pour l'appel d'offres.

14. TERRAIN SYNTHÉTIQUE

M. Archambault tient à nous informer que deux résolutions traitant de terrains synthétiques, aux écoles Hormidas Gamelin et Le Carrefour, ont été déposées au conseil municipal et ont été appuyées. Le tout a été transmis au ministère pour étude.

L'annonce des projets acceptés par le ministère pour la phase 2 vient d'être enclenchée. Nous sommes toujours en attente des résultats.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CLSVC-2012-10

LEVÉE DE LA SÉANCE

**Il est proposé par Mireille Apollon
Appuyé par Jean-Marc Purenne**

De lever la séance à 19 h 45.

Adoptée.

Président

Secrétaire